



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 18 février 2009 à 17 h 30 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
Mme Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Sont également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier  
M. Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 17 h 30.

**1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-200902017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 février 2009  
tel que soumis et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour
  - 5. Rapports des services**
  - 5.1. Ratification des remboursements des coûts de la dette de l'eau pour les années 2006, 2007 et 2008 à la Ville de Montréal
  - 6. Règlements**
  - 6.1. Dépôt de l'avis de renonciation à la tenue d'un registre dans le cadre de l'adoption des règlements 713-60 et 714-1
  - 6.2. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux de pavage de diverses rues et de réfection de trottoirs
  - 6.3. Avis de motion – Règlement décrétant une dépense relative au paiement de la dette de l'eau et un emprunt d'un montant suffisant
  - 7. Adjudications de contrats**
  - 7.1. Octroi d'un contrat de fourrière municipale au Groupe Direct
  - 7.2. Octroi d'un contrat de services professionnels pour le projet de prolongement de l'Avenue Lakefield
  - 10. Demandes de contributions financières**
  - 10.1. Demande de contribution financière pour la participation d'une citoyenne à une compétition de karaté aux Jeux du Québec
- Période de questions relatives à l'ordre-du-jour.

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5 RAPPORTS DES SERVICES**

**CM-200902018 RATIFICATION DES REMBOURSEMENTS DES COÛTS DE LA  
DETTE DE L'EAU POUR LES ANNÉES 2006, 2007 ET 2008 À LA  
VILLE DE MONTRÉAL**

5.1 Considérant que la Ville de Montréal-Est a reçu une facture relative à la dette de l'eau de l'ancienne Ville de Montréal, conformément à l'article 47 du décret 1229-2005 du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal;

Considérant que les sommes dues à la Ville de Montréal s'élèvent à 7 614 226,04 \$;

Considérant que les coûts annuels pour les années 2006, 2007 et 2008 sont devenus exigibles;

Considérant que des fonds avaient été réservés à cette fin par la Ville.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

Et résolu

De ratifier le paiement fait par madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, des sommes dues à la Ville de Montréal pour la dette de l'eau pour les années 2006, 2007 et 2008 pour un montant total de 1 645 021,58 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6 RÈGLEMENTS**

### **DÉPÔT DE L'AVIS DE RENONCIATION À LA TENUE D'UN REGISTRE DANS LE CADRE DE L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS 713-60 ET 714-1**

6.1 Le greffier, Me Roch Sergerie, dépose séance tenante l'avis de renonciation à la tenue d'un registre signé par la majorité des personnes habiles à voter du secteur concerné et reçu le vendredi 13 février 2009 à 8 h 00.

### **CM-200902019 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE DE RUES ET DE RÉFECTION DE TROTTOIRS**

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion de la présentation d'un règlement, à une séance ultérieure du conseil, décrétant des travaux de pavage de rues et de réfection de trottoirs.

### **CM-200902020 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE RELATIVE AU PAIEMENT DE LA DETTE DE L'EAU ET UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT**

6.3 Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion de la présentation d'un règlement, à une séance ultérieure du conseil, décrétant une dépense relative au paiement de la dette de l'eau et un emprunt d'un montant suffisant.

## **7 ADJUDICATIONS DE CONTRATS**

### **CM-200902021 OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURRIÈRE MUNICIPALE AU GROUPE DIRECT**

7.1 Considérant que la Ville de Montréal-Est ne possède pas de fourrière municipale pour entreposer les véhicules remorqués;

Considérant que la firme Remorquage Groupe Direct s'est offerte pour agir à titre de responsable du remorquage et de fourrière municipale pour les véhicules abandonnés sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que ce service n'entraînera aucun coût pour la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

Et résolu

De désigner la firme Remorquage Groupe Direct pour agir à titre de responsable du remorquage et de fourrière municipale pour les véhicules abandonnés sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **CM-200902022 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD**

7.2 Considérant l'appel d'offres paru dans l'édition du 21 janvier 2009 du journal Avenir et dans l'édition du 22 janvier 2009 du journal Constructo, ainsi que dans le système électronique d'appels d'offres SÉAO le 22 janvier 2009 pour le projet de prolongement de l'Avenue Lakefield;

Considérant que 7 soumissions ont été reçues;

Considérant, qu'à la suite de l'étude par les membres du comité de sélection, des documents de présentation (premières enveloppes), lesquelles ont été ouvertes le 6 février 2009, 3 entreprises ont obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70;

Considérant, qu'à la suite de l'ouverture des deuxièmes enveloppes des fournisseurs de services retenus, il appert que la firme Roche Ltée, groupe-conseil, a obtenu le meilleur pointage final, soit 10,56.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adjuger le contrat de services professionnels pour le projet de prolongement de l'Avenue Lakefield à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Roche Ltée, groupe-conseil;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10**

## **DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

**CM-200902023**

### **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA PARTICIPATION D'UNE CITOYENNE À UNE COMPÉTITION DE KARATÉ AUX JEUX DU QUÉBEC**

10.1

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'une demande de contribution financière datée du 12 février 2009 pour la participation de mademoiselle Sarah-Anne Grondin à une compétition de karaté aux Jeux du Québec.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'allouer une contribution financière de 120 \$ à mademoiselle Sarah-Anne Grondin pour défrayer une partie des coûts pour sa participation dans une compétition de karaté aux Jeux du Québec. Cette contribution inclut les frais de 20 \$ pour assurer la présence de son entraîneuse, madame Lyne Sarrasin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**CM-200902024**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par m le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 17 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier